



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

STRUCTURER UN PACTE D'ASSOCIE EFFICACE ET OPPOSABLE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h00)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec

Me Benjamin DUMONT

Me Enzo MESSINA

Avocats en droit des sociétés

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Maîtriser le cadre juridique du pacte d'associés en comprenant sa nature contractuelle, son articulation avec les statuts et ses conditions d'opposabilité,
- Rédiger des clauses de gouvernance efficaces pour encadrer les pouvoirs des dirigeants et prévenir les blocages,
- Sécuriser les cessions et la stabilité de l'actionnariat grâce à des clauses de préemption, de sortie conjointe et d'inaliénabilité adaptées à chaque dossier,
- Anticiper et résoudre les conflits entre associés en intégrant des mécanismes de médiation, d'arbitrage et de buy-or-sell opérationnels.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – Définitions, qualifications et finalités du pacte d'associés

Comprendre ce qu'est un pacte d'associés, sa nature contractuelle, sa différence avec les statuts et les principales finalités des clauses qu'il contient.

Module II – Durée, opposabilité et sanctions en cas de violation

Identifier les règles encadrant la durée du pacte, son opposabilité aux signataires et aux tiers, et les sanctions applicables en cas de manquement.

Module III – Méthode de rédaction et précautions pratiques

Respecter les exigences du droit civil, du droit des sociétés et du droit social lors de la rédaction. Utiliser les term sheets et les clauses de valorisation pour sécuriser la démarche.

Module IV – Clauses relatives à la session et à la stabilité de l'actionnariat

Rédiger des clauses de cession libre, de préemption et de sortie conjointe en tenant compte des jurisprudences récentes et des pièges d'interprétation.

Module V – Clauses de gouvernance et organisation des pouvoirs

Organiser la direction, limiter les pouvoirs des mandataires, structurer des comités et encadrer les conventions de vote et les droits de veto.

Module VI – Clauses de résolution des conflits

Mettre en place des clauses d'escalade, de médiation, d'arbitrage et de buy-or-sell (clause américaine) adaptées aux différentes configurations d'associés.

Module VII – Pactes et configurations capitalistiques

Adapter le pacte aux répartitions du capital les plus courantes : 50/50, tiers, quart ou actionnariat fragmenté, avec les clauses spécifiques à chaque situation.

Module VIII – Clauses financières et d'incitation

Utiliser les clauses anti-dilution, les clauses de good leaver et bad leaver pour organiser les sorties d'associés opérationnels et sécuriser les équilibres financiers.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr